

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2025-13(GCAP)

Date de convocation 13 juin 2025

Nombre d'élus en exercice 22

Présents 13

Absents 9

Votants 14 (13 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 juin, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL

Étaient présents : Claude BONDIL, Alain DELSAUX, Lila DESJARDINS, Patrick VIVOS (représentant madame GRANET-BRUNELLO, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Serge PRATO, Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA. Robert GAY excusé a donné pouvoir au président CASTEL.

Objet : Adoption du procès-verbal du CASDIS du 3 mars 2025

Le président expose :

Le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2025 a été porté à la connaissance des membres du conseil d'administration. Il leur est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration


Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250626-2025-13-GCAP-AU
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025